DUCREZ VOS FRAISES AVEC
LE SUCRE BÉGHIN

PETITES NOUVELLES

— Decock Philomène, dite Germaine, 23 ans, soigneuse, demeurant rue de la Barbe-d'Or, 13, a été arrêtée pour outrages aux agents.

Son amant, J.-B Vergeetham, 21 ans, peigneur, même adresse, inculpé de vol et complicité de vol au cimetière, et recherché en vertu d'un mandat d'amener de M Gobert, juge d'instruction, a été également écroué.

— Dans le couloir du bureau de poste de la rue de la Fosse-aux-Chênes, un inconnu a dérobé le vélo de Charles Pruvost, 17 ans, négociant en pommes de terre, demeurant rue de France, 34

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LES ANCIENS MILITAIRES DE ROUBAIX ET ENVIRONS ».

Les sociétaires sont priés de se rendre à 2 heures 15, Café du Parc (entrée du Parc Barbieux), avec insigne et médailles, pour assister, avenue Jussieu, à l'inspection qui sera passée par M. le général gouverneur de Lille. Le conseil d'administration invite tout particulièrement les pupilles à cette revue. L'insigne de la Fédération de hr sera remis aux sociétaires inscrits à la section de tir sur la présentation de leur carte.

PRÉPARATION MILITAIRE

Roubaisienne et Tir National réunis

Dimanche 29 juin, réunion à la Roubaisienne, rue Chanzy, à 8 h 15, heure militaire. La section sera conduite au Parc Barbieux pour l'inspection de M. le général Lebas. L'appel sera fait au moment du départ. Le capitaine directeur compte sur la présence de tous les élèves

TIR NATIONAL DE ROUBAIX

Stand aux Trois Ponts

Dimanche 29 juin, M. le général Lebas inspectera notre société au Parc Barbieux, avenue Jussieu, à proximité de la Laiterie du Parc. MM. les sociétaires sont priés de se trouver à l'endroit désigné ci-dessus, à 6 h. 45, heure militaire. Prière de se munir de l'insigne

Dimanche 29, ouverture du tir à 9 heures, commissaires de service, MM. Wuetes, Ceu

Tir des concours mensuels. — En raison de l'inspection du général Lebas, le comité a décidé d'autoriser en juillet les tirs de mai et juin.

Tour de roulement des S. A. G. : La Gauloise, Ecole de Lannoy, La Saint-Georges

AMICALE DE LA RUE OU BOIS

Dimanche 29 courant, de 10 heures à midi, 2e séance du grand concours de tir Cartons d'entraînement avec 4 balles : 0 05 centimes. Les deux dernières séances du concours auront lieu les 6 et 13 juillet.

Tous les sociétaires sont invités à venir s'entraîner au stand de tir, dans le cour de l'Ecole.

De nombreux et jolis prix sont affectés à ce concours

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX.

Dimanche 29 juin. — Inspection de M. le général Lebas, gouverneur de Lille. Les photographies des groupes d'ensemble et des instructeurs devant être prises avant le départ pour le terrain de la revue, tous les élèves adultes, ainsi que les tambours et clairons, sont convoqués à 6 h 45 (tenue uniforme, pantalon foncé, bandes mollletières, maillot sous la vareuse). Les officiers en grande tenue.

Les pupilles scolaires et post-scolaires, se présenteront au rassemblement, à 7 h. 45, en tenue uniforme, avec chemisette.

WINCARNIS
VIN FORTIFIANT et RECONSTITUANT
Guérit Manque d'appétit, Débilité, Insomnie, Nervosité, Anémie, Grippe, Neurasthénie; abrège la convalescence. Bout. 5 fr., 1/2 Bout. 3 fr.
Pharmacie Achille DEROUBAIX, 108 R. de Lannoy ROUBAIX
no 33

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni hier soir, à Tourcoing, sous la présidence de M Oron, député-maire.

Une trentaine de personnes se trouvent dans la partie de la salle réservée au public.

La séance commence à neuf heures

Trente-deux conseillers sont présents

On s'occupe tout d'abord du

Compte administratif du maire et compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 1912

Le rapport de M. Dron sur le compte administratif du maire est un rapport lumineux. On sent, en le lisant, l'homme soucieux de la grandeur de la ville qu'il administre et habitué à administrer avec une grande compétence les intérêts d'une cité populeuse. Nous devons citer l'entrée en matière de cet important document:

« Le résultat, dit M le Maire, de cet exercice se présente sous un aspect peu satisfaisant si on le compare à ceux des trois derniers exercices qui se traduisaient par des disponibilités très importantes, atteignant une somme de 650 000 à 500 000 francs, que nous ne reverrons peut-être pas de longtemps en raison de l'accroissement des charges annuelles que nous nous sommes imposé pour assurer plus complètement la marche régulière des services publics, améliorer la situation du personnel, pourvoir toujours plus largement les œuvres d'assistance

« C'est grâce à ces gros excédents que nous avons pu, en outre, enrichir le patrimoine communal sans recourir à l'emprunt, bien que l'emprunt soit légitime quand il s'agit d'acquisitions ou de travaux présentant un caractère d'utilité publique permanente qui justifie la répartition de la charge entre les générations successivement appelées à en bénéficier.

« A titre d'exemples, nous pouvons porter à l'actif des trois dernières années : l'acquisition de l'immeuble de la rue de l'Epidème, devenu une annexe de la condition publique (environ 380 000 fr.) ; les œuvres d'éducation professionnelles auxquelles 115 000 fr ont été consacrés pour frais d'installation ; les patronages et œuvres post-scolaires, 306 400 fr pour achat de terrains et aménagement ; l'extension du réseau d'électricité : 130 000 fr ; la restauration de l'Abattoir : 140 000 fr ; les travaux supplémentaires de voirie : 130.000 fr ; travaux divers : environ 70.000 fr ; le tout représentant un ensemble de 1 300 000 fr, sans tenir compte des apports nouveaux réclamés par l'assistance sous toutes ses formes pour une valeur de 80.000 francs

« Nous avons le droit d'être fiers d'une prospérité financière qui a permis de mener à bien tant d'importantes entreprises sans surcharger les contribuables

« Mais une longue expérience des affaires nous enseigne la prudence, et combien de fois, dans le cours des 13 dernières années, n'avons-nous pas dit et répété que les années se suivent et ne se ressemblent pas, qu'il faut toujours s'attendre à des éventualités défavorables susceptibles de produire des mécomptes, voulant ainsi prémunir nos collègues contre la tentation d'insérer à nos budgets de nouvelles et importantes dépenses ayant un caractère renouvelable et définitif quand elles n'étaient pas absolument indispensables ! Nous n'avons fait exception à cette règle de sage gestion financière que pour des raisons d'une haute portée morale et sociale...

« Les finances communales qui, comme les hôtes sont étroitement liées à la marche des affaires, à l'activité économique et aussi au rendement des régies municipales dont nous tirons une notable partie de nos ressources, sont sujettes à des aléas Or, l'année 1912 nous réservait une de ces surprises avec lesquelles on doit toujours compter, qu'on subit, quand elles se présentent, avec résignation et sans s'alarmer, mais avec le préoccupation d'en rechercher les causes pour essayer d'en prévenir le retour avec la ferme volonté de réaliser toutes les économies possibles quand on se heurte à la force des choses et qu'on ne peut espérer revoir le taux de recettes des bonnes années. »

M. le Maire relate ensuite les différences de recettes et en explique les causes avec une lumineuse clarté.

Après avoir relevé les côtés défavorables, le rapport rappelle les résultats avantageux constatés sur d'autres chapitres, énumère les différentes dépenses et les différentes recettes.

Il établi ainsi la situation financière à la clôture de l'exercice 1912

Balance : Les ressources existant à la clôture de l'exercice s'élèvent à 1 180.062 fr. 39

Et les charges restant à acquitter à la même époque étant de 1 102 461 fr 15

Il s'ensuit que l'exercice 1912 a laissé en faveur de 1913, une disponibilité de 77.601 fr. 24

Après la lecture du rapport de M. le Maire et du rapport fait par M Lagache, au nom de la commission, M Beliette prend la présidence.

M Beliette rend hommage à l'ordonnance du rapport et à son tour il explique les différences Malgré tout, dit-il, la ville de Tourcoing a conservé sa situation et l'on peut regarder l'avenir avec confiance.

M Pierpont aurait voulu que l'on ne parlât pas dans le rapport de la grève des ménagères.

M Beliette répond que l'on a constaté un fait

M. Martin et M. Destombes interviennent, mais ils parlent des questions qui sont bien loin du compte administratif.

M. Destombes fait une longue contre la loi des retraites ouvrières.

Heureusement que tout le monde ne partage pas les idées de M. le conseiller socialiste

M Beliette ramène M Destombes à la question

M. Pierpont veut dire son mot :

« Nous sommes entre les versements »

Cette déclaration n'étonne personne Le conseiller municipal prend occasion de l'article 58 où il est parlé de réduction provenant de vacances d'emplois

M Beliette donne explications de ces vacances

M Pierpont le remercie de ces explications.

M Destombes voudrait que l'on emploie les économies dûment employées à des travaux urgents, soit dans des quartiers, soit autour des écoles où les trottoirs ne sont pas pavés

Budget supplémentaire communal 1913

Après un rapport de M Lagache, les conseillers municipaux votent le budget supplémentaire communal qui se présente ainsi :

Recettes	1.199 125 38
Dépenses	1 146 319 65
Excédent de recette	47.805 73

Les conseillers municipaux volent des félicitations à M. le Maire M Beliette félicite à son tour M Dron

M Dron remercie M Beliette, et il promet que les observations qui ont pu être faites seront prises en considération

M. le Maire renouvelle les raisons des différences qu'il a fait connaître dans son rapport

Les œuvres sociales pèseront plus que jamais sur le budget.

Il remercie les conseillers municipaux de leur concours

Bureau de Bienfaisance

Le rapport de M. Bernard ayant trait aux finances du Bureau de Bienfaisance, accuse un déficit de 18 811 fr 91.

Ce déficit provient de l'augmentation des secours en nature et en argent distribués et de l'augmentation du nombre des personnes secourues. Le conseil donne un avis favorable à la demande de la commission du Bureau de Bienfaisance en inscrivant un crédit supplémentaire de 18.850 fr. au budget de 1913, à titre de complément de subvention

Hospice

Compte administratif et compte de gestion du receveur

Le compte administratif de l'hospice porte un excédent de recette de 37 522 fr. 31 pour 1913

Et le budget supplémentaire un excédent de recettes de 297 fr 56

Service des eaux

Dans sa réunion du 23 courant, la commission des finances examine le compte budgétaire et le compte de gestion du receveur de l'exercice 1912, présenté par M le Directeur du service intercommunal des eaux. Ce compte se balance ainsi :

Recettes effectuées	1.855 120,20
Dépenses payées	1 649 131,28
Excédent de recettes	205 988,92

Un rapport de M le Maire fait remarquer que la situation financière est toute autre, ces chiffres ne font état que des opérations de caisse Par suite, pour obtenir le bilan exact, il faut faire état des autres éléments qui composent les restes à recouvrer et les recettes d'origine antérieure à 1913 d'une part, et d'autre part les restes à payer et autres dépenses engagées dans les années antérieures

Ce compte fait donne les résultats suivants:

Ressources	2 077.484,96
Charges	2 062 892,14
Reste disponible	14 512,81

Voici les bilans d'exploitation respectifs des deux villes pour l'exercice 1912 :

Roubaix : Recettes	865.531,19
— Dépenses	831.526,14
Tourcoing : Recettes	464 717,59
— Dépenses	404 907,70

Sur la demande de M. Duthoit, rapporteur, le conseil approuve les dépenses et les recettes.

Sur la proposition de M Duthoit, les conseillers municipaux approuvent aussi le budget supplémentaire de l'exercice 1913 qui est ainsi libellé :

Recettes	428 308,67
Dépenses	413 760,86
Excédent de recettes	14 512,81

Cette somme représente le montant des avances faites au trésor et à récupérer sur les obligations non amorties de l'emprunt de 1860

Musée. — Acquisition d'une œuvre d'art

M. Masure-Six a avisé la municipalité de la visite faite aux galeries d'exposition de la Société des Artistes Français à Paris, par la commission administrative du Musée de Tourcoing, et de l'acquisition par celle-ci, sous réserve de ratification par l'assemblée communale, d'une toile du distingué maître Grun, intitulée « Fin de Souper », pour le prix de 8 800 francs net.

Le conseil ratifie l'achat et autorise M le Maire à passer le marché avec M Julien Grun, artiste peintre 21, boulevard Berthier, à Paris

La dépense sera réglée en faisant emploi du crédit inscrit à l'article 11 du budget complémentaire de l'année en cours

Allocation aux familles nombreuses des employés et ouvriers des services municipaux

Sur le rapport de M. le Maire de Tourcoing, l'assemblée communale décida, le 26 décembre 1910, que les employés et ouvriers municipaux ayant au moins 4 enfants au-dessous de 16 ans, et dont la traitement n'excède pas 2 000 fr par an, auraient une gratification de 50 fr. par enfants.

Sur un nouveau rapport de M. Dron, le conseil apporte la modification suivante aux statuts :

« Dans le cas où le traitement viendrait à être supérieur à 2 000 fr par suite d'une augmentation de traitement qui ne dépasserait pas le taux de la prime, le bénéfice de cette dernière resterait acquis intégralement à l'intéressé »

L'allocation devient donc obligatoire.

Le conseil décide en outre que l'indemnité sera payée tous les six mois

Indemnité aux agents des postes

Par une délibération du 20 septembre 1912, le conseil municipal accorda une indemnité de résidence aux agents des postes sédentaires, aux employés des lignes téléphoniques et télégraphiques ayant un traitement inférieur à 3.000 francs, le bénéfice annuel de résidence est de 50 francs.

Pour répondre au désir manifesté par une délégation, le conseil décide que cette indemnité sera payée par trimestre

(A suivre).

SOCIÉTÉ ANONYME COOPERATIVE DES HABITATIONS A BON MARCHE DE TOURCOING

Siège : 11, rue de Tournai

Extraits des Rapports de la Trésorière et des Commissaires aux comptes et modifications aux Statuts adoptées en Assemblée générale le 9 Mars 1913

Modification aux Statuts — Article 8.

Lors de la constitution de notre Société, nous avons eu le souci de nous conformer strictement aux statuts-types dressés par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, afin de nous garder de tout incompte et ne pas retarder le décret d'autorisation.

Cependant, l'article 8 des statuts-types nous paraissait bien difficile à expliquer. Le 1 er de cet article est ainsi conçu :

« Les actions sont payables : 1/10e au moment de la souscription et préalablement à la constitution de la Société et le solde par versements annuels ou mensuels d'au moins ... »

Le groupe promoteur, désireux de faciliter les versements des travailleurs avait fixé à 5 fr. le minimum de versement mensuel d'un souscripteur. Mais la direction de la Prévoyance Sociale au Ministère du Travail à qui nous avons demandé de nous fixer sur l'interprétation à donner à cet article nous faisait savoir par lettre en date du 7 décembre 1910, que les sociétaires se trouvaient tenus de verser au moins 5 francs par action, soit 15 20 ou 25 fr, etc., suivant qu'ils possèdent 2, 3, 4 ou 5 actions, et qu'un règlement intérieur ne pouvait atténuer cette charge en modifiant le mode de paiement.

Pressés par le temps et ne voulant pas retarder l'approbation de nos statuts par une modification qui n'eut pu être décidée qu'en assemblée générale, nous nous sommes conformés à cette disposition. Mais pour donner satisfaction à nos souscripteurs, nous avons dû établir un système de comptabilité assez compliqué que nous ne pourrions maintenir sans nous créer par la suite des difficultés, au moment où nous devrons recourir à des emprunts Notre année d'exercice nous a permis d'acquérir des connaissances suffisantes en matière de gestion de Coopérative d'Habitations pour procéder aux modifications statutaires qui s'imposent.

Nous avons d'ailleurs recueilli sur ce point l'avis des Sociétés les plus prospères et de personnes autorisées. Elles sont unanimes à approuver la modification que nous vous proposons. Voici, entre autres, l'avis de M Dubois, secrétaire de la Société Française des Habitations à Bon Marché :

« Vous avez donc à modifier le plus tôt possible votre article 8 des statuts en changeant le versement annuel de 5 francs par action en un versement de 0 fr 25 par mois et par action. Cette modification statutaire doit être approuvée par une Assemblée générale extraordinaire à convoquer le plus tôt possible pour que votre Société ne soit pas plus longtemps arrêtée dans sa marche.

« Dès que cette importante modification aura été approuvée par l'Assemblée extraordinaire, vous aurez à donner avis au Ministre du Travail par l'envoi de la copie du compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire »

Nous vous proposons donc le remplacement du paragraphe 1er de l'article 8 par le texte suivant :

« Les actions sont payables :

« Pour les sociétaires locataires, simples locataires ou non : 1/10 au moment de la souscription et le solde par versements mensuels d'au moins un franc par action de 100 francs.

« Pour les sociétaires locataires signataires du bail avec promesse de vente établi en leur nom, un versement minimum de 0 fr 25 par mois et par action, soit 3 francs par an et par action pour une libération en 22 ans. »

Bien entendu rien n'est changé au paragraphe suivant et le sociétaire aura toujours le droit d'effectuer des versements supplémentaires en sus du versement minimum en vue de hâter la libération de ses actions.

Extrait du Rapport des Commissaires aux Comptes

Nous n'avons, à notre avis, aucun profit à retirer de l'entrée accidentelle de sociétaires non convaincus de l'œuvre à laquelle ils vont participer

Nous vous demandons donc de fixer un droit d'entrée de cinq francs, par exemple, payable une fois pour toutes

Quiconque désire vraiment être des nôtres ne se refusera pas à payer ce droit d'entrée qui servira à couvrir en partie les frais d'établissement de ce nouveau société.

RESOLUTION

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 Mars 1913

Article 8 des Statuts

Le président met aux voix le texte nouveau qui est ainsi conçu :

« Les actions sont payables pour les sociétaires simples locataires ou non : 1/10 au moment de la souscription et le solde par versements mensuels d'au moins 1 franc par action de 100 francs, pour les sociétaires locataires signataires du bail avec promesse de vente établi à leur nom, un versement minimum de 0.25 centimes par mois et par action, soit trois francs par an et par action pour une libération en 22 ans.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Article 7 des Statuts

Le Président met aux voix le texte de l'article 7 ainsi arrêté :

« Article 7 — Toute personne peut souscrire des actions de la Société sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration et en est de même de toute association ou établissement, à charge de se faire représenter dans les Assemblées générales par un seul fondé de pouvoirs

« Il sera perçu un droit d'admission de cinq francs payable au moment de l'inscription »

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SOLIDARITE REPUBLICAINE

Une réunion de la 2e section de la Solidarité républicaine aura lieu ce soir, à sept heures et demie très précises du soir, chez M Louis Duquesne, cabaretier, rue de la Malsence, 105 M Valin, conseiller municipal, parlera sur « Les Lois sociales ».

Vu le talent de M. Valin qui est un militant sincère, nul doute que le causerie ne soit très intéressante. Les membres de la section se feront certainement un devoir d'assister à cette réunion.

IL FILE A L'ANGLAISE

Il emporte un pantalon et une chemise

Wallaert Rémy, 19 ans, né à Tourcoing, se présenta le 22 juin à l'estaminet tenu par M Pollet François, rue de la Cloche, 17 ; il demanda à prendre logement dans cet établissement. Il fut accepté.

Wallaert, après avoir passé on ne sait où la nuit du mercredi au jeudi, revint le matin, rue de la Cloche, 17. Quelque temps après il quittait l'établissement de M. Pollet, en filant à l'anglaise et sans payer sa pension. Après son départ, on constata qu'un pantalon et une chemise blanche appartenant à M. Michers, plafonneur, étaient disparus, le tout valant 15 francs. Une plainte fut aussitôt déposée au commissariat du 1er arrondissement M Guichard commença une enquête. La police apprit que Wallaert passait le nuit, rue Desrumaux 45, chez M Voytelek. Les agents se rendirent, hier matin, à ce cabaret Wallaert avait déjà pris le clef des champs. L'enquête continue

LA FRAUDE

Les douaniers du Touquet ont arrêté un certain Vanthuyn Georges, journalier, 22 ans, demeurant à Roubaix, au moment où il essayait de passer quatre chiens dressés pour la fraude.

Nous apprenons que la **Banque Suisse et Française**, à **Paris**, va ouvrir une succursale à **Lille**, avec agence à Tourcoing.

Les opérations commenceront prochainement :

A **Lille**, 101, rue Nationale, dans les bureaux des locaux provisoires ;

Et à **Tourcoing**, 12, place Charles-Roussel.

FETES DU BLANC-SEAU

Les fêtes du Blanc-Seau commenceront aujourd'hui samedi, par une retraite aux flambeaux et à en juger par les sons apportés à son organisation, ce début sera des plus brillants.

Le cortège parcourra les principales rues du quartier ; voici dans l'ordre, les sociétés et groupements qui y prendront part : Les tambours et clairons de la Musique Municipale, un groupe d'une centaine de lanternes vénitiennes, la chorale « La Muse des Travailleurs (motif lumineux représentant l'entrée rustique de l'ancienne ferme du Blanc-Seau), l'Harmonie du Blanc-Seau, une noce villageoise, groupe costumé du Cercle Orphéonique « L'Amitié » ; le char de la Chocolaterie Lacroix, qui sera tout simplement merveilleux, les pupilles de la « Jeunesse du Blanc-Seau » et pour terminer, le char construit par les adultes de la « Jeunesse du Blanc-Seau »

Un millier de ballons et lanternes et des centaines de torches encadreront le cortège de façon à lui donner un cachet d'originalité du plus bel effet

Souhaitons maintenant que le beau temps favorise ces fêtes et qu'un succès complet couronne les efforts de ceux qui ont assumé le charge de les organiser.

CHEZ TOUS LES BIJOUTIERS
BIJOUX ORIA
BRACELETS 5.50 LE GRAMME

AUTOUR DE LILLE

SECLIN

Fête Champêtre de Wattissart. — La Commission municipale organisatrice de cette fête a l'honneur d'informer les auteurs qu'indépendamment des prix annoncés précédemment, une somme de vingt-cinq francs sera allouée aux vélos fleuris.

— On sait que dernièrement plusieurs sociétés musicales sont venues à Seclin donner un concert sous les auspices de la municipalité républicaine. Nous avons dit, dans un de nos derniers numéros, qu'une foule immense était venue applaudir ces sociétés. Le parti collectiviste avait décidé pour ce même dimanche, une grande conférence ; celle-ci eut lieu dans la salle Gervin Lobier, rue du Burgault. Un journal socialiste disait le lendemain que 600 personnes étaient venues applaudir le citoyen Saint-Venant, secrétaire général de la Bourse du Travail de Lille. Or, renseignements pris, il appert qu'il y avait 80 personnes au plus pour écouter l'orateur collectiviste. De 80 à 600 il y a tout de même une petite différence ! ! ! !

BAUVIN

Concert public. — Le concert public qui devait donner dimanche dernier la Fanfare Municipale, et qui n'a pas eu lieu par suite du mauvais temps, sera donné demain dimanche 29 juin, à midi, jour de la Kermesse, sur la Grand'Place.

CROIX

Amicale Kléber. — Ce soir, à 8 heures et demie très précises, réunion de toute la commission ; questions urgentes, fête des écoles avec l'Amicale du Crêchel du 20 juillet, jeux divers aux élèves, distribution de gâteaux. Réunion générale du 27 juillet. Excursion à Gand le 3 août.

La commission compte sur tous les sociétaires pour assister à la revue du général Lebas demain dimanche. Rendez-vous à 1 heures très précises, rue du Boulevard, 1 Croix, face à l'estaminet du « Soleil Levant ».

NORD

DOUAI

Succès scolaires. — Dix-huit élèves des cours complémentaires Fortier, rue des Blancs-Mouchons, dirigés par Mme Duponchel, ont été reçues définitivement aux examens du brevet élémentaire. Ce sont :

Mlles Adam Carmen, Anache Marie, Cortiez Magdeleine, Hertgès Marie-Thérèse, Lagache Marthe, Lambert Laure, Lebecq Antoinette, Merquent Eugénie, Marleau Anne-Marie, Merck Susanne, Mocq Anna, Rémy Berthe, Renard Louise, Tiry Bertha, Vesin Yvonne, Wacquez Sidonie, Wiart Yvonne et Wyon Raymonde.

Cheval emballé. — Vendredi après-midi, un cheval appartenant au capitaine Goullard, du 27e d'artillerie, que celui-ci dressait à la Brayelle, s'est emballé et a parcouru à fond de train les principales rues de la ville. Arrivé près de l'église Saint-Pierre, il est tombé dans une tranchée ouverte pour la pose de câbles téléphoniques et on a pu le maîtriser.

Ce cheval n'a pas causé d'accident mais il est lui-même sérieusement blessé sur tout le corps.

La bicyclette disparue. — Dimanche dernier, le sapeur-aviateur Perros, qui se trouvait à la Brayelle, a prêté sa bicyclette, valant 95 francs, au sieur Edouard Dégardin, domestique à Esquerchin, qui prétendait avoir une course urgente à faire.

Depuis le militaire n'a plus revu Dégardin ni sa machine, et il a déposé une plainte à la gendarmerie.

Vérification des poids et mesures. — Nous apprenons qu'à partir du 1er juillet prochain les bureaux de M. Ducasse, vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Douai seront transférés 3, place Saint-Martin.

ARLEUX

Galons, Diplôme et Médaille. — Il nous parvient la nouvelle que la plus importante des sociétés musicales d'Arleux a remporté un succès inespéré au concours des sociétés catholiques de gymnastique qui eut lieu dernièrement à Douai Nous disons « la plus

---

Feuilleton du 28 juin 105

Les Deux Cousines

par M. Georges de BOISFORET

Elle s'exprimait presque avec violence.

D'une voix âpre, changée, méconnaissable.

Les traits durcis.

Et Régine — ayant peine à le reconnaître — l'examinait avec douleur.

Ah ! oui, il fallait qu'elle eut bien souffert — la malheureuse ! — pour qu'une telle transformation se fut produite en elle.

Il fallait que dans son cœur, en effet, il n'y eut plus place que pour la haine.

La jeune femme répéta, avec impatience, avec emportement :

— Eh bien ! parle, où se cache-t-il ?

— Il ne se cache pas, Marcelle.

« C'est de lui-même qu'il m'a révélé le lieu où il réside.

— Comment ?

— Par une lettre que j'ai reçue ce matin même.

— Une lettre de lui ?

— Oui.

« La voici.

Régine tendait à sa fille la lettre de Jacques,

D'un geste brusque, celle-ci s'en empara. Elle lut évidemment :

Madame,

J'estime comme le premier de mes devoirs de m'acquitter envers vous de la somme...

Quand elle eut achevé sa lecture, elle laissa retomber son bras...

Ses doigts crispés froissaient la lettre de son mari...

Elle ne prononça pas une parole...

Son visage ne réfléchit aucun attendrissement...

Aucune émotion...

Pourtant elle éprouvait intérieurement une vive satisfaction, une joie intense...

Une joie qu'elle avait la force de contenir, de garder secrète...

Ainsi c'était vrai, Dieu avait eu pitié d'elle...

Elle savait maintenant où vivait Jacques.

Il était à sa merci.

Elle s'assit sur la chaise longue où tout à l'heure, sa mère l'avait trouvée songeuse, ayant — à la main — un livre qu'elle ne lisait pas.

Et de même que tout à l'heure, elle était en proie à des réflexions profondes...

Mais combien différentes...

En quelques minutes, un bouleversement considérable avait eu lieu dans sa vie.

Elle ne se disait plus :

— Pour moi, il n'est pas de salut possible.

Le salut ?

Pour elle ?

Elle y croyait à cette heure.

Elle se reprenait à vivre, à espérer... Elle avait — maintenant — la volonté de conquérir le bonheur envers et contre tous.

La volonté formelle de briser tous obstacles qui se dresseraient entre elle et le but que désormais elle voulait atteindre.

Régine s'était approchée.

Du doigt elle toucha l'épaule de la jeune femme.

— Marcelle... questionna-t-elle, que vas-tu faire ?

— Ce que je vais faire, mère ?

— Oui...

« Je n'ai pas de conseil à te donner. Je ne veux en rien influer sur la conduite future... Je n'ai pas d'autre ambition, d'autre désir, mon enfant, que de te voir heureuse... Pour toi — tu ne l'ignores pas — je ferais le sacrifice de ma vie... si ce sacrifice pouvait servir à assurer la paix, la joie de ton existence... Tu ne peux donc m'accuser de prendre — contre toi — parti pour un homme qui, je le répète, — si grand qu'ait été son crime — me semble digne de compassion...

Il s'est confié à moi.

« Sans crainte, courageusement, avec noblesse même.

« C'est pourquoi, avant de me décider à le montrer cette lettre, j'ai eu des scrupules que toute autre — à ma place — aurait éprouvés

« Le secret de Jacques était — en quelque sorte — devenu le mien... Il m'en avait fait le dépositaire... Il devait m'être sacré... Mais, d'autre part, n'avais-je pas à accomplir mon devoir de mère

« Ce devoir, tu le vois, Marcelle, je m'en suis acquittée

« Je ne te demande qu'une chose... c'est de ne pas me le rendre trop pénible... c'est de ne pas me préparer pour plus tard, de vifs regrets... des remords...

Marcelle ne répondit pas.

Elle avait les sourcils froncés, le visage sombre.

Une lueur implacable brillait dans son regard.

Régine poursuivit :

— Je t'ai interrogée pour que tu me fasses part de la décision que tu as prise.

... Parle.

... Je t'écoute.

— La décision que j'ai prise ?

Elle se résume en quatre mots : je pars demain, mère.

Stupéfaite, épouvantée, Régine eut un mouvement de recul.

— Tu pars... demain ?

— Oui.

— Où iras-tu ?

— A Roscowa.

— Toute seule ?

— Je ne suis plus une enfant, mère.

Régine sentit que rien ne pourrait modifier la volonté de sa fille...

Celle-ci n'était-elle pas d'ailleurs absolument maîtresse de ses actes ?...

La pauvre mère ne soulève pas la moindre objection...

A quoi bon ...

Marcelle n'en eût pas tenu compte.

Pourtant une question lui brûlait les lèvres...

Enfin, elle se décide :

— Et — une fois là-bas — que feras-tu, Marcelle ?

La jeune femme releva la tête. Elle fixa Régine bien en face, et résolument :

— Ce que je ferai !... sois tranquille... je vais te le dire

Et sans rien lui dissimuler, elle confia à sa mère le projet qu'elle venait de concevoir... et que nul ne l'empêcherait d'exécuter.

. . . . . .

Et le lendemain, — ainsi qu'elle l'avait déclaré — elle prenait à la gare du Nord le train à destination de la Russie.

... Dans l'express, fidèle à toute épreuve, elle allait suivre le même ruban de rails... la même route lointaine qu'avaient déjà suivie en de pénibles, en de douloureuses circonstances Gaston d'abord, puis Simone, Mme Mauroy et le petit Marcel.

... Les adieux — entre elle et sa mère — furent pleins d'émotion.

— Je compte sur la promesse que tu m'as faite... murmurait Régine, défaillante, toute pâle, toute angoissée par le départ de sa fille.

— Tu peux y compter, mère...

... Je l'ai donné ma parole... Je n'y faillirai pas.

— Et aussitôt là-bas, tu m'enverras de ton arrivée, par un télégramme.

— Aussitôt, oui, mère...

— Alors, adieu, mon enfant.

— Non pas adieu, mais au revoir.

Et fébrilement encore :

— Je te reviendrai heureuse, mère... ou malheureuse à tout jamais.

... C'est le sort de toute mon existence qui va se décider...

... Fais des vœux... pour moi, mère.

— Des vœux... pour toi... ah ! n'en ai-je pas fait sans cesse ?...

... Ils n'ont servi à rien, hélas !...

... Tant que tu ne seras pas revenue... je vais vivre dans des transes... dans une inquiétude mortelle.

Elle avait pris sa fille dans ses bras et elle la pressait avec force contre son sein, elle lui donnait des baisers ardents que celle-ci lui rendait, les paupières humides.

— Pauvre mère... pensait-elle... que de chagrin déjà je lui ai causé...

... Que de chagrin... bientôt... lui causerai-je encore peut-être.

... Pourtant je ne puis agir autrement.

Et je ne saurais être responsable, non, je ne saurais être responsable de ce qui va arriver.

Puis, avec Régine, elle s'était rendue dans la chambre où Pierre Bertolles — immobilisé dans son fauteuil — achevait misérablement son existence.

Car, de jour en jour, le mal qui le consumait laissait des progrès sensibles.

L'infortuné n'était plus que l'ombre de lui-même.

Il s'éteignait lentement.

En proie à une souffrance sans nom... au remords d'avoir été la cause du malheur de sa fille...

De sa fille, qu'il avait si passionnément chérie...

Et dont il avait, de lui-même, froidement, consommé la perte...

Marcelle avait fait part au paralytique de la lettre de Jacques, du voyage qu'elle allait entreprendre en Russie, du projet qu'elle était résolue à mettre à exécution.

Et l'âme suspendue, aurait-on dit, aux lèvres de sa fille, il l'avait écoutée, plus pâle, plus pitoyable que jamais, le corps agité par un tremblement, tandis que de ses yeux, des larmes coulaient silencieusement...

Et qu'il semblait vouloir dire...

Implorer...

— Ce qui s'est passé autrefois, ce qui se passe aujourd'hui encore, c'est ma faute, pardonne-moi...

Et il avait suivi d'un regard d'adoration, d'un regard de folie, sa fille sur qui la porte se refermait...

Et qu'il ne reverrait plus peut-être...

Alors que — se rapprochant de lui — Régine, accablée, se laissait tomber sur un tabouret en murmurant :

— Mon Dieu, faites que son projet réussisse...

Quel était donc ce projet ?

Avec Pierre Bertolles et la jeune femme seule, elle le savait.

(A suivre).